

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2014

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : Bauer Caroline, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDT Claudia, FELDEN Carole, GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WEISSGERBER Pierre, WENGER Alexandre

Membre excusé : CHOQUET Brigitte

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux du 1^{er} octobre et du 27 novembre 2014
2. Participation à l'école du cirque
3. Indemnités de conseil au comptable du trésor
4. Signature du contrat de territoire
5. Subvention ravalement de façades
6. Complément de rémunération des agents non titulaires
7. Situation financière de la commune
8. Décision modificative
9. Droit de préemption
10. Achat de terrains
11. Tarifs 2015
12. Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Objet 1: Approbation des procès-verbaux des 1^{er} octobre et 27 novembre 2014

Les procès-verbaux des séances du 1^{er} octobre 2014 et du 27 novembre 2014 sont adoptés à l'unanimité.

Point 2 : Subvention pour l'école du cirque

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les enfants de l'école élémentaire ont été initiés aux Arts du Cirque à raison de 1h30 à 2 h par classe et par jour, du 1^{er} au 19 décembre 2014.

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré, DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 936 euros correspondant aux frais de déplacement d'un intervenant de l'école de cirque de Strasbourg, Graine de Cirque.

Point 3 : Indemnités de conseil allouée au Comptable du Trésor

Le Conseil Municipal,

VU les dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi

d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel de décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'article L 2343-1 du CGCT qui précise le rôle que doit remplir le receveur percepteur au niveau de la comptabilité communale,

APRES en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer à Madame FAIDHERBE Sandra, une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 100 % du montant maximum calculé en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1983,

Point 4 : Approbation du contrat de territoire Niederbonn-Val de Moder 2014-2106

Monsieur le Maire de Gumbrechtshoffen expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire Niederbonn-Val de Moder qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la communauté de communes.

Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa commission permanente du 3 novembre 2014. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer ce document.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le contrat de territoire Niederbronn-Val de Moder conclu pour la période 2014-2016,
- Autorise le Maire à signer le contrat de territoire Niederbronn-Val de Moder.

Point 5 : Subvention pour ravalement de façades

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer une subvention de 304,90 € à M. et Mme WEISS, 1 rue Neuve pour le ravalement de façades.

Point 6 : Complément de salaires des agents sous contrats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer un complément de salaires (brut) aux agents suivants :
 - o DUBOIS Pierrette : 525,91 €
 - o MEYER Jean-Pierre : 1.442,89 €

Le complément sera versé au mois de décembre.

Point 7 : Situation financière de la commune

Une synthèse des dépenses et recettes de la commune à la mi-décembre a été réalisée pour expliquer le manque de ressources propres pour réaliser des investissements.

Le résultat global (fonctionnement et investissement) provisoire est négatif. Le résultat de fonctionnement couvre tout juste le remboursement des emprunts. Tout nouvel investissement implique un emprunt.

Le détail des différents postes sera exposé lors de l'approbation du compte administratif en mars prochain.

Point 8 : Décision modificative

VU l'instruction budgétaire et comptable M14

VU le budget de la commune de Gumbrechtshoffen

Vu la nécessité de modifier le budget en fonction de la comptabilité d'engagement,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2014 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|------------|
| - Article 60612 Achats d'énergie – électricité | +15.000 € |
| - Article 658 Charges diverses de la gestion courante | - 10.000 € |
| - Article 6553 Service d'incendie | - 5.000 € |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise la décision modificative.

Point 9 : Droit de préemption

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité de renoncer au droit de préemption urbain sur les immeubles sis à Gumbrechtshoffen ci-dessous et appartenant à :
 - o 56 rue Principale - BERGER Jean-Marie, section 16 parcelles 46, 122/32 et 161/31
 - o 4 rue de la Croix – THIERY-RATTIER, section 19, parcelle 299/64
 - o 36 rue Principale – KOCHER, section 19, parcelles 244, 294, 295, 296
 - o 18 rue du Tilleul – GURDIP-ETIENNE, section 19, parcelles 119
 - o 2 rue des Vignes – HAAS, section 26, parcelles 93 et 115
 - o 51 rue Principale – SCI GROLL, section 18, parcelles 152, 165 et 167
 - o 9 rue du Tilleul – EICHIN, section 19 parcelles 271/154

Point 10a : Acquisition foncière – Christmann Roland

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité :
 - o D'acquérir les parcelles
 - n° 127, section 13 lieudit Riedelsbach, d'une contenance de 851 m2
 - n° 53, section 06 lieudit In den Gertenlaegen, d'une contenance de 2.239 m2
 - o Le prix de vente est fixé à 50 € l'are
 - o Les frais de mutation sont à la charge de la Commune de Gumbrechtshoffen
 - o Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente

Point 10b : Acquisition foncière – Fleckinger Georges

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à l'unanimité :
 - o D'acquérir les parcelles
 - n° 91, section 28 lieudit Im Ingebroth, d'une contenance de 852 m2
 - n° 92, section 28 lieudit Im ingebroth, d'une contenance de 871 m2
 - n° 90, section 29 lieudit Schmalmatt, d'une contenance de 661 m2
 - n° 91, section 29, lieudit Schmalmatt, d'une contenance de 1.475 m2
 - o Le prix de vente est fixé à 40 € l'are
 - o Les frais de mutation sont à la charge de la Commune de Gumbrechtshoffen
 - o Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente

Point 11 : Tarifs 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE à d'adopter les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2015:

Location salle des fêtes:	unités	domiciliés	non domiciliés
Théâtre/concert	jour	130,00 €	195,00 €
Dîner dansant	jour	210,00 €	315,00 €
Grande salle 200 personnes (privé)	jour	150,00 €	225,00 €
Petite salle 20 personnes (privé)	jour	50,00 €	75,00 €
Cuisine repas chauds	jour	60,00 €	90,00 €
Cuisine repas froids (traiteur)	jour	40,00 €	60,00 €
Couverts	unité	0,30 €	0,45 €
Flûtes	unité	0,30 €	0,45 €
Apéritif et réception	jour	100,00 €	150,00 €
Salle de réunion	l'heure	7,00 €	10,00 €
Salle de réunion	jour	20,00 €	25,00 €
Petite salle	l'heure	4,00 €	6,00 €
Remplacement verres	unité	2,00 €	2,00 €
Location remorque tracteur	voyage	30,00 €	
Location podium	jour	160,00 €	
Location des chapiteaux	unité/jour	20,00 €	
Location table + chaises	lot	10,00 €	
Subvention voyage scolaire (privé)	jour	7,00 €	
Concession cimetièrre communale			
Tombe simple - durée 15 ans		100,00 €	
Tombe simple - durée 30 ans		200,00 €	
Tombe double		x 2	
1 manifestation gratuite par association par an			

Point 12 : Divers

- La commission travaux se réunira en janvier 2015
- Le premier bilan sur les mesures mises en place par la commune suite à la modification des rythmes scolaires est positif.
- Un recensement des besoins pour le service d'accueil périscolaire sera effectué courant janvier 2015 auprès des familles des enfants scolarisés au sein de l'école primaire et maternelle.
- La fête des personnes âgées aura lieu le 18 janvier 2015